

Le respect rendu par les enfants à leurs parents dans les services temporels exige que tout ce qu'ils possèdent soit regardé comme appartenant au père et à la mère... Tant qu'on n'aura pas rejeté cette fausse opinion du monde que les richesses temporelles sont nécessaires au bonheur, et confessé cette vérité que la béatitude de la pauvreté n'est pas assez comprise, on ne voudra pas se conformer à mes conseils et les pratiquer, on les trouvera trop rigides, les avares les trouveront même insensés, puisque ceux qui passent aujourd'hui pour les plus sages sont précisément le contraire de ce que je soutiens. J'insiste néanmoins et j'ajoute que ni le père, ni la mère ne devraient permettre à leurs fils d'avoir rien en propre, même ce qu'ils gagnent. Tout cela doit être remis aux parents, et les enfants doivent se laisser guider par eux pour les vêtements, la nourriture et tout ce dont ils peuvent avoir besoin.

(A suivre.)

—000—

SAINTE ANNE ET LA FOI DES BRETONS

Ce qui caractérise, on l'a dit souvent, les habitants de la Bretagne, c'est leur foi profonde et généreuse; mais c'est aussi la simplicité et la franchise de cette foi, devenue si naturelle à ces braves gens, qu'ils ne soupçonnent pas même qu'il puisse exister sur la terre une autre croyance que la leur.

Il y a quelques années, un médecin de la capitale, après avoir parcouru cette riche et belle contrée, rendait compte, dans une feuille publique, de l'impression produite sur lui par les mœurs simples et chrétiennes des habitants de la campagne.

“ Je viens d'assister, écrivait-il, à un repas breton, repas sobre et frugal, dans une chambre sombre et rustique. Il était sept heures du soir, et l'appartement était éclairé par une mauvaise chandelle et un cierge